

COMPTES RENDUS REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 30 JUIN 2021

Le 30 juin 2021, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2021

Présents : MM, KIRCHHOFER, RICHARD, SAGE, SERT-MARC, VAN EGMOND, VILLARET

Secrétaire de séance : Claude VILLARET Pouvoirs : ALLIRAND à RICHARD,

AZROU à KIRCHHOFER, TRUJILLO à VILLARET, SOUBIELLE-FOURIE à SERT-MARC

Ascenseur Eau d'Olle Express – autorisation parcellaire

Par délibération du 6 avril 2021, le conseil a autorisé le SIEPAVEO à déposer une demande d'autorisation d'exécution des travaux (DAET) pour la construction de l'ascenseur de l'Eau d'Olle Express sur les parcelles communales AD53 et AD 205. L'emprise du projet porte également sur la parcelle AD 45. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le SIEPAVEO à déposer une DAET et à construire l'ascenseur sur les parcelles communales cadastrées AD53, AD 205 et AD 45

Aménagement piste Poutran

Un projet de travaux de terrassement est en cours pour l'élargissement de la piste de Poutran sur les parcelles cadastrées B667 et B678. Ce projet est soumis à Déclaration Préalable au titre de l'article R421-23 du code de l'urbanisme et il convient d'autoriser sa réalisation sur la parcelle communale B667. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les travaux d'aménagement de piste sur la parcelle communale B667

Reconduction par avenant de la convention SEMD'OZ – Parcours aventure forestier

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention d'occupation de la forêt communale du 11 juillet 2020 formalisant pour une année les conditions d'exploitation par la SEMD'OZ du parc de loisirs en forêt aménagée sur les parcelles communales cadastrées section A 1829 et 2214

Un avenant va être passé afin de reconduire les termes de cette convention pour une année supplémentaire.

Bail Ski room TIMBERLODGE

Un contrat de bail va être consenti à la SARL TIMBERLODGE, pour la location d'un local situé Résidence Les Pistes, à destination de box à skis pour la clientèle pour une durée de 9 années avec un loyer annuel de 5000 euros hors charges et hors taxes.

Bail TIMBERLODGE

Un contrat de bail va être consenti à la SARL TIMBERLODGE, pour la location d'appartements dans les résidences Les Adelpies et les Mélèzes à Oz station pour une durée de 9 années avec un loyer annuel de 43 000 euros hors charges et hors taxes.

Convention d'attribution de subvention

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'à la demande de la commune d'Oz, L'Hôtel TIMBERLODGE fait bénéficier de son espace piscine et balnéothérapie à la clientèle touristique extérieure à l'établissement. En contrepartie, la commune d'Oz s'engage à participer financièrement au frais de fonctionnement liés à l'accueil de cette clientèle extérieure à l'établissement TIMBERLODGE en versant pour l'année 2021 une subvention de 35 000 euros.

Office du Tourisme

- Convention de remboursement de frais pour mise à disposition d'un véhicule

La Commune met à disposition de l'Office du Tourisme un véhicule de type DUSTER. Une convention va être passée afin de formaliser les conditions de remboursement par l'Office du Tourisme des frais de location du véhicule engagée par la Commune. L'Office du Tourisme remboursera à la Commune

d'Oz les frais de location au terme de chaque année civile et ce pendant toute la durée de mise à disposition du véhicule.

- **Convention salle d'escalade bureau des guides**

Une convention va être passée entre l'Office du Tourisme d'Oz et le bureau des guides de l'Oisans formalisant les conditions d'encadrement des séances dans la salle d'escalade pour l'été 2021.

- **Convention d'exploitation temporaire du tapis roulant de l'Olmet**

Pour renforcer l'attractivité de la station et son offre loisirs, la Commune souhaite mettre en place une animation ponctuelle encadrée de trottinette tout terrain. Pour cette animation, la Commune doit pouvoir bénéficier du fonctionnement du tapis roulant de l'Olmet pendant la saison d'été 2021.

La SPL OZ/Vaujany, exploitante de cette installation, en délègue la conduite à la Commune d'OZ pendant cette période. Une convention va être passée entre la Commune, la SPL Oz/Vaujany et l'Office du Tourisme afin de formaliser les modalités de cette délégation.

- **Approbation des tarifs été 2021**

Prolongation par avenant du contrat d'affermage de l'Auberge La Cure

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contrat signé le 26 avril 2019 par la société « C'EST LA VIE » portant sur l'affermage de l'auberge communale à Oz Village pour une durée de 5 années, du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2024.

Le contexte sanitaire a fortement impacté l'activité de l'établissement et les fermiers souhaitent prolonger le contrat d'une année supplémentaire. Un avenant de prolongation du contrat initial d'une année supplémentaire va être passé, portant l'échéance du contrat au 30 avril 2025.

Motion de soutien aux communes forestières de France

Considérant les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts à hauteur de 7.5 M € en 2023 puis de 10M€ par an en 2024-2025, Considérant les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens, Considérant le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur contrat Etat-ONF, Considérant l'engagement et la solidarité sans cesse renouvelées des communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaire, Considérant l'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues, Considérant les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur, Considérant les déclarations de garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologiques et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande le retrait immédiat de la contribution complémentaires des communes forestières, la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF, une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises, un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face


Le Maire,
Philippe SAGE

